

<http://clg-lavoisier-oucques.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article895>



Que faire après la 4ème ?

- 6 - Orientation - 1-Après la Quatrième -

Date de mise en ligne : dimanche 5 janvier 2020

Copyright © Collège Lavoisier, Oucques (41) - Tous droits réservés

Après son année de 4ème, l'élève a plusieurs possibilités :

- il peut aller en **3ème générale** avec pour objectif d'aller soit en Seconde Générale et Technologique (pour passer un bac Général ou Technologique), soit d'intégrer une Seconde Professionnelle (pour passer un Bac Professionnel), soit d'aller en première année de CAP (pour passer un CAP),
- il peut aller en **3ème de l'enseignement agricole** (en lycée professionnel agricole ou en MFR) mais il est difficile d'entrer directement en 3ème. Un redoublement en 4ème agricole peut être nécessaire,
- il peut aller en **3ème Prépa-métiers qui remplace le dispositif DIMA et la 3ème Prépa-Pro**. C'est une formation sous statut scolaire qui se déroule soit en lycée Professionnel soit en CFA en alternance avec des périodes de stage en entreprise. Pour cela, il doit avoir 15 ans (dérogation possible si les 15 ans sont atteints en cours de l'année scolaire).